



C.H.S DU 16 SEPTEMBRE 2008

① Le programme de prévention pour notre département

Lors de cette séance, le comité départemental a décidé de répartir les crédits encore disponibles par l'achat notamment d'un autre défibrillateur et d'une signalétique qui matérialise la présence de produits amiantés.

L'ensemble du budget de prévention (63 720 €) a été utilisé à partir des propositions de l'ensemble des administrations des Finances qui prenaient notamment en compte les rapports de visites de l'inspecteur d'hygiène et sécurité ainsi que les interventions des agents sur les cahiers d'hygiène et sécurité.

Il est à noter que ces cahiers pourront être utilisés directement sur intranet DGI/DGCP. Une expérimentation est faite pour le moment sur magellan. Cette possibilité sera mise en place ultérieurement sur Isard.

Pour la CGT, cela peut être un moyen pour les agents d'utiliser plus souvent que par le passé un instrument d'amélioration des conditions de travail. Les cahiers d'hygiène étant très souvent utilisés, l'utilisation des moyens informatiques peut avoir un effet positif. Nous rappelons par ailleurs que l'administration est tenue de répondre aux remarques et propositions qui sont formulées par les agents.

② Les opérations immobilières dans le département

Les représentants CGT ont de nouveau interpellé l'administration sur la conduite des réaménagements de services et les restructurations à venir (SIP dans l'Hôtel des finances à Tarbes et création de la Direction Locale Unique)

Nous avons constaté que les contraintes financières et directionnelles prennent souvent le pas sur l'amélioration des conditions de travail des agents. Il est regrettable que les superficies de travail diminuent à chaque restructuration (services TG, SIP).

Les moyens, les outils existent pour accompagner les changements (possibilité de faire appel à une expertise ergonomique, utilisation de matériaux susceptibles de réduire les nuisances sonores etc...). Encore faut-il avoir la volonté de les utiliser.

Nous demandons une certaine cohérence entre les paroles et les actes. La création du DLU à la TG devra intégrer tous les paramètres et surtout de ne pas privilégier certaines options au détriment d'une amélioration des conditions de travail des agents.

③ Le document unique sur l'évaluation des risques professionnels

Chaque Direction est tenue de recenser les risques professionnels sur un document unique.

Ce document unique va permettre d'élaborer des programmes de prévention. Aussi, à partir des réalités du terrain, dans les unités de travail, il conviendra d'identifier les dangers et les nuisances qui existent. Ensuite, en concertation, une analyse et une évaluation des risques s'effectueront afin de repérer les priorités d'action.

Pour la CGT, ce document peut être un formidable outil pour contribuer à améliorer les conditions de vie des agents dans leur lieu de travail. Nous ferons tout pour que cela ne reste pas un débat d'initiés.

Vos représentants CGT titulaires :

- Charles Rocheteau DGCCRF
- Nicole Crampé CDI
- Bernard Fourcade CDI
- Didier Vergé Trésor

Vos représentants CGT suppléants :

- Thierry Maïs Trésor
- Rachel Antoine CDI
- Chantal Liauzun-Cau CDI
- Pierre Durand Trésor.